



**Guide:
Les Méandres de la LPP**

**Médilac
Consulting**

Avantages et inconvénients de la LPP pour les médecins

Avantages

Sécurité financière à la retraite

Assure un complément crucial au 1er pilier (AVS) pour maintenir votre niveau de vie.

Couverture en cas d'invalidité

Garantit la protection de votre revenu en cas d'incapacité de gain.

Prestations pour survivants

Sécurise financièrement votre famille en cas de décès.

Avantages fiscaux

Profitez d'une déduction fiscale des cotisations sur votre revenu imposable.

Rachat possible

Permet de combler les lacunes de prévoyance et d'optimiser votre fiscalité.

Financement partagé

Pour les salariés, l'employeur prend en charge au moins 50% des cotisations.

Inconvénients

Non obligatoire pour indépendants

Les médecins indépendants ne sont pas soumis à l'affiliation automatique à la LPP.

Coûts élevés

Pour les indépendants, les cotisations sont entièrement à leur charge.

Complexité administrative

Nécessite une gestion et un choix rigoureux de la caisse de pension.

Flexibilité limitée

Les conditions de retrait anticipé des avoirs sont strictes.

Rendements variables

La performance de l'investissement varie selon la caisse de pension sélectionnée.

Comment fonctionne la LPP ?



AFFILIATION OBLIGATOIRE

- Obligatoire pour les salariés dès CHF 22'050 de revenu annuel
- Les médecins indépendants peuvent s'affilier volontairement
- Affiliation auprès d'une caisse de pension (institution de prévoyance)



COTISATIONS

- Prélevées mensuellement sur le salaire
- Partagées entre employeur (min. 50%) et employé
- Augmentent avec l'âge (barème échelonné)
- Calculées sur le salaire coordonné (salaire - déduction de coordination)



AVOIR DE VIEILLESSE

- Les cotisations s'accumulent sur un compte individuel
- Rémunérées par un taux d'intérêt (taux minimal LPP)
- Capital qui croît tout au long de la carrière



PRESTATIONS

- Rente de vieillesse ou capital à la retraite (dès 64/65 ans)
- Rente d'invalidité en cas d'incapacité de gain
- Rente pour survivants en cas de décès
- Possibilité de retrait anticipé (achat immobilier, départ à l'étranger, activité indépendante)



RÉGIME OBLIGATOIRE VS SUROBLIGATOIRE

- Partie obligatoire: prestations minimales garanties par la loi
- Partie surobligatoire: prestations supplémentaires selon la caisse

Le régime surobligatoire : aller au-delà du minimum légal

Le régime surobligatoire désigne toutes les prestations de prévoyance qui dépassent les exigences minimales de la LPP. C'est un complément volontaire offert par certaines caisses de pension.



1. SALAIRES PLUS ÉLEVÉS ASSURÉS

- La LPP obligatoire plafonne le salaire assuré à CHF 88'200
- Le surobligatoire permet d'assurer des salaires supérieurs
- Particulièrement important pour les médecins avec revenus élevés



2. COTISATIONS PLUS IMPORTANTES

- Taux de cotisation supérieurs au minimum légal
- Accumulation plus rapide du capital de prévoyance
- Meilleure couverture à la retraite



3. PRESTATIONS AMÉLIORÉES

- Rentes de vieillesse plus élevées
- Meilleures prestations d'invalidité
- Protection accrue pour les survivants
- Taux de conversion parfois plus avantageux

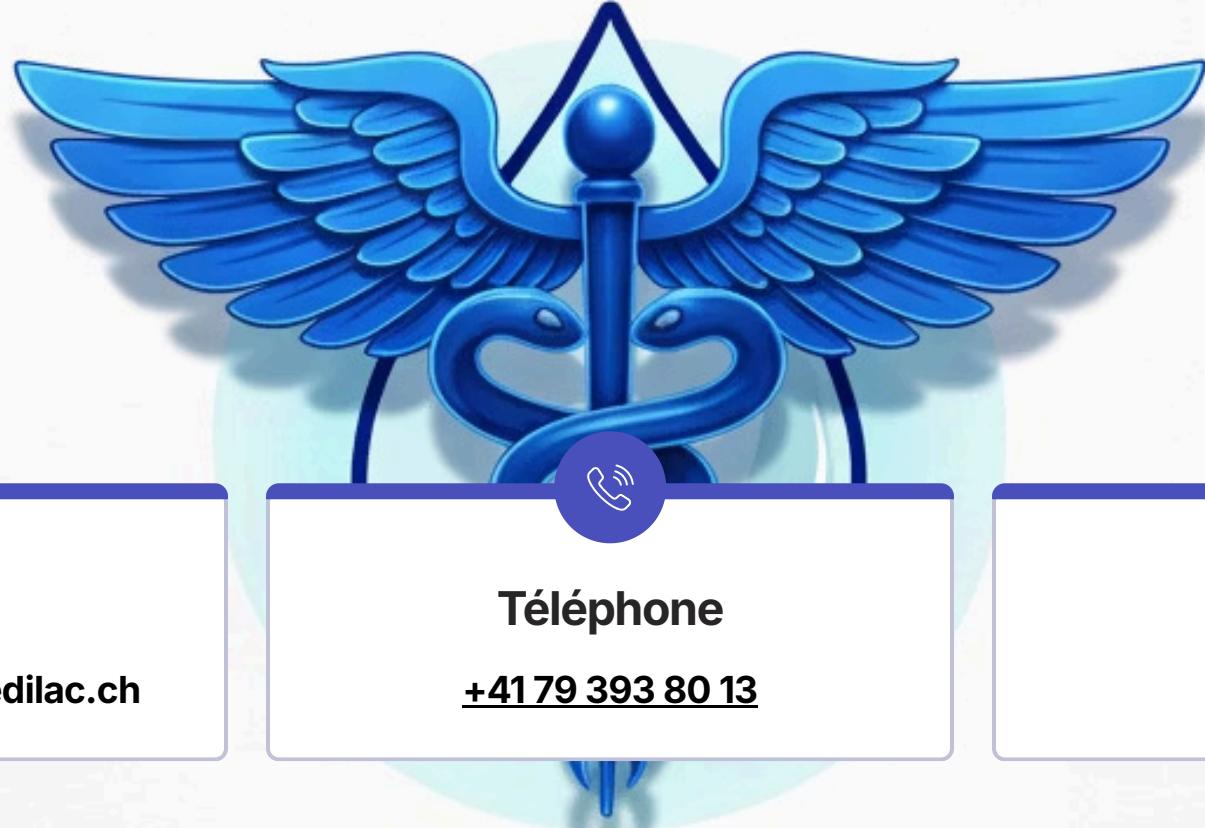


4. FLEXIBILITÉ

- Règles définies par chaque caisse de pension
- Pas de cadre légal strict comme pour l'obligatoire
- Possibilité de plans de prévoyance sur mesure

POUR LES MÉDECINS:

Le régime surobligatoire est essentiel pour compenser les revenus élevés et maintenir le niveau de vie à la retraite. Les médecins indépendants peuvent choisir une solution avec une forte composante surobligatoire.



Email

vincent.limbach@medilac.ch



Téléphone

[+41 79 393 80 13](tel:+41793938013)



LinkedIn

[Profil LinkedIn](#)

Médilac Consulting